



Aurillac, le 08 novembre 2016

Compte-rendu de la CAPL A du 8 novembre 2016

Représentants de l'Administration	Représentants du personnel
M.Christian MORICEAU M. Gérard JOUVE Mme Mathilde GIGUET Mme Fouzia JBIRANE (secrétaire)	M. Jean-Pierre MOISSINAC, FO(T) M. Gilles COLAS , Solidaires FP (S) M. Dominique DEJOU, FO (S)

Mme Jbirane et M. Colas assurent respectivement les fonctions de secrétaire et de secrétaire-adjoint.

Après avoir constaté que le quorum était atteint, M. Moriceau ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la CAPL du 07/07/2016 (Mouvement local des inspecteurs à effet du 1^{er} septembre 2016) ;
- Examen des candidatures à la liste d'aptitude de B en A 2017 .

Une déclaration liminaire est lue par le représentant de Solidaires finances publiques (ci-jointe).

En réponse, M. Moriceau rappelle qu'il est particulièrement attaché à la promotion interne pour laquelle le concours et l'examen professionnel constituent la voie normale.

Néanmoins, il considère que les listes d'aptitude restent utiles pour certains collègues qui ne peuvent pas passer les concours internes, compte tenu de leur situation personnelle ou de leur affectation professionnelle.

1. Approbation du P.V de la CAPL du 07/07/2016 (Mouvement local des inspecteurs à effet du 1^{er} septembre 2016)

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Examen des candidatures à la liste d'aptitude de B en A 2017

Au préalable, le Directeur indique qu'**aucune potentialité n'existe cette année pour notre direction.**

Mathilde Giguët rappelle les conditions statutaires pour pouvoir postuler (15 ans en catégorie B appréciés au 01/01/2017) et précise les critères d'appréciation de la valeur professionnelle :

- examen du dossier (appréciation littéraire et évolution de la note chiffrée) ;
- parcours professionnel (diversité des postes occupés, présentation aux concours, participation à des actions de formation professionnelle...) ;
- mobilité fonctionnelle et géographique ;
- aptitudes aux fonctions d'encadrement.

En outre, M. Moriceau rappelle qu'une candidature d'une personne de moins de 40 ans aura peu de chance d'être retenue car le concours doit être la voie à privilégier.

Un débat s'est ensuite engagé sur la liste des candidats par catégorie.

En réponse à une question posée par la parité syndicale, M. Moriceau précise qu'il a préféré ne classer aucun candidat en excellent compte tenu de l'absence de potentialité cette année et aussi pour éviter le risque de déception d'un agent qui serait classé excellent cette année mais qui n'obtiendrait pas la promotion souhaitée l'année suivante.

En effet, le directeur rappelle que les potentialités annuelles sont aléatoires et que le classement est susceptible d'évoluer d'une année sur l'autre.

S'agissant des candidats classés « à revoir », M. Moriceau convient qu'il s'agit de bons candidats et que leur classement devrait évoluer favorablement l'année prochaine.

Le Vote

Un vote pour chaque catégorie de classement des candidats :

Catégorie de candidats	Solidaires finances publiques	FO	Administration
Très bon	Contre (1)	Contre (1)	Pour (2)
A revoir	Contre (1)	Contre (1)	Pour (2)

Questions diverses :

La question de l'avenir des collègues évaluateurs domaniaux est évoquée, compte tenu du transfert de la mission domaniale à la DDFIP du Puy-de-dôme, au 1^{er} septembre 2017.

M. Moriceau précise que la collègue concernée (Isabelle Banquette) est invitée à participer au prochain mouvement national pour obtenir un poste fixe mais qu'elle sera maintenue sur la résidence d'Aurillac si elle le souhaite.

L'élu Solidaires Finances Publiques : Gilles COLAS, suppléant, en remplacement du titulaire empêché.